



AVIS AU PUBLIC

Jour de publication : 21.08.2026

Fin de publication : 07.09.2026

N° de dossier : 25/0968

L'autorisation requise par la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés a été sollicitée par la société 'Schroeder et Associés' au nom et pour le compte de la Commune de Feulen relative à la **l'exploitation d'un restaurant et de deux salles de fêtes présents dans le bâtiment « Hennesbau »**, sis 15C, Rue de la Fail, L-9175 Niederfeulen.

Le public peut consulter le dossier afférent à la maison communale pendant les heures d'ouverture de la maison communale du 21 août 2026 au 7 septembre 2026 inclus.

Toute observation à l'encontre du projet doit être adressée par écrit au collège des bourgmestre et échevins endéans le délai indiqué.

Conformément à l'article 12 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, le bourgmestre procèdera à une enquête publique dans laquelle sont entendus tous les intéressés qui se présentent, le **mardi 15 septembre 2026 à 14.00 heures** à la maison communale à Niederfeulen.

Niederfeulen, le 20 août 2026

Pour le collège des bourgmestre et échevins,
le bourgmestre,

le secrétaire,